

Bureau du 1 avril 2008

Décision n° B-2008-6137

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Autorisation donnée à Icade de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles AL 37, 38, 20 et 40 situé avenue Joannès Carret dans le cadre de la réalisation d'un immeuble innovant sur l'îlot 11 (pépinière numérique)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire par actes en date des 11 janvier 1995, 19 février 1997, 12 septembre 2001 et 22 mai 2006 des tènements d'une superficie totale de 1 215 mètres carrés, situés 25, 27, 29, rue Joannès Carret à Lyon 9° et cadastrés sous les numéros 20, 37, 38 et 40 de la section AL.

La Communauté urbaine, dans le cadre du projet immobilier dans le quartier de l'Industrie, est en cours de la cession à Icade des tènements communautaires situé rue Joannès Carret à Lyon 9°.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise Icade ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires, faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise Icade, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles AL 37, 38, 20 et 40, rue Joannès Carret à Lyon 9°.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,